

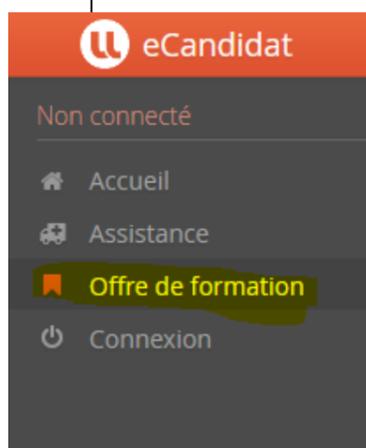
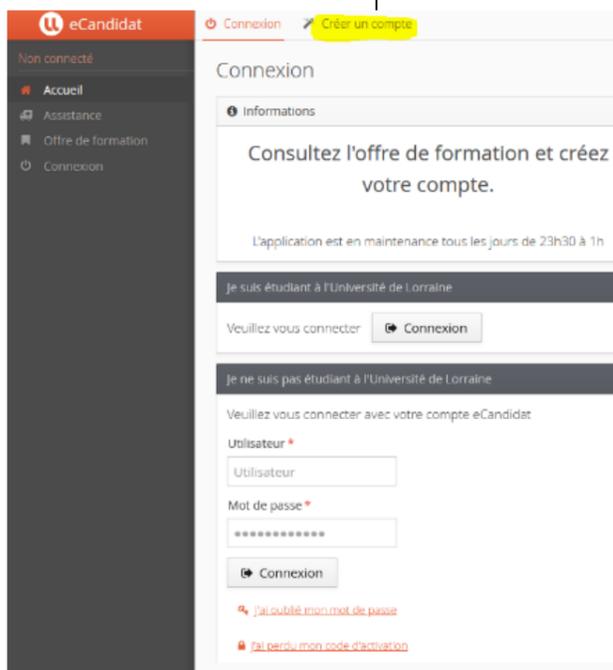
**PLANNING PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ**
**2024 - 2025**

 Adresse du site internet DAEU-A METZ : <http://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/presentation-du-daeu>

 Adresse mail de la responsable pédagogique du DAEU-A à l'Université de Lorraine : [brigitte.zaugg@univ-lorraine.fr](mailto:brigitte.zaugg@univ-lorraine.fr)

 Adresse mail contact administratif concernant la gestion du DAEU-A METZ : [all-mz-fc-daeu-a@univ-lorraine.fr](mailto:all-mz-fc-daeu-a@univ-lorraine.fr)

Action	Date/Période	Détails	Lieu/Horaire
Journée Portes Ouvertes	17 février 2024	Réunion de présentation de la formation	UFR ALL Metz, Bât. A, rez-de-chaussée, Salle A32, 09h00 – 12h00
<b>Candidatures</b>	<b>15 mars - 30 juin 2024</b>	<p><b>Campagne de candidatures</b>  <b>Procédure dématérialisée sur internet</b> (pas de dossier papier à envoyer par courrier).</p> <p>L'application « <b>eCandidat</b> »  est une application nationale, utilisée par toutes les Universités en France. Elle a été créée principalement pour les étudiants (FI - Formation Initiale), d'où la demande du « relevé des notes du baccalauréat », document obligatoire pour accéder à la 1<sup>ère</sup> année de LICENCE.</p> <p><b>À noter :</b> À cet emplacement, vous devez transmettre votre « <i>Attestation de Responsabilité Civile pour les études, année 2024-2025</i> ». <b>Cette attestation est requise pour tous les candidats, quel que soit le choix de préparation au diplôme (CNED, Mixte ou en présentiel à Metz).</b></p> <p><b>Adresse :</b> <a href="https://ecandidat.univ-lorraine.fr">https://ecandidat.univ-lorraine.fr</a></p> <p><b>Le dossier de candidature doit être constitué à chaque réinscription.</b></p> <p>Tout d'abord, vous devez faire une pré-inscription sur l'application « eCandidat ». Une fois votre <b>pré-inscription validée</b>, vous devez choisir notre composante <b>UFR ALL de METZ</b>, puis <b>DAEU A</b>, puis <b>DAEU-A (Metz)</b>, dans la rubrique « <b>Offre de formation</b> ».</p> <p>Le « Dossier de candidature DAEU-A de METZ », la « Liste des documents à joindre au dossier » et le « Tableau à compléter uniquement par les candidats nés entre 30/09/2001 et 30/09/2005 », <b>sont affichés dans l'application eCandidat.</b></p> <p><b>La seule « pré-inscription sur eCandidat », ne constitue pas acte de candidature.</b></p> <p>Si le <b>statut</b> du dossier est → <span style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">Statut du dossier Incomplet</span></p> <p>« <b>INCOMPLET</b> », vous devez vérifier, pas seulement s'il y a des pièces manquantes (ou en double), mais aussi si vous avez respecté les consignes données. Par exemple, si votre lettre de motivation est bien une lettre manuscrite. Veuillez noter que les informations inscrites lors de la pré-inscription sur eCandidat, doivent correspondre <b>en tout point avec votre PIÈCE D'IDENTITÉ.</b></p> <p>Si le <b>statut</b> de votre dossier est → <span style="border: 1px solid orange; padding: 2px;">Statut du dossier Complet</span></p> <p>« <b>COMPLET</b> » signifie que votre dossier est recevable du point de vue administratif et qu'il sera transmis à l'équipe pédagogique.</p> <p><b>Informations importantes :</b></p> <p>→ Avant de transmettre votre candidature, pensez à <b>télécharger votre « dossier eCandidat »</b> pour le vérifier.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Faites bien la différence entre dossier « DAEU-A METZ »</li> </ul> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin: 5px 0;">   Dossier DAEU à renseigner         </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ et le dossier « eCandidat »</li> </ul> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin: 5px 0; text-align: center;">  <b>Télécharger mon dossier</b> </div> <p>→ Effectuez les démarches pour votre candidature <b>bien avant le 30 juin</b> pour avoir la garantie d'obtenir le statut du dossier « <b>COMPLET</b> » à temps.</p> <p>→ Vous devez garder les <b>identifiants de connexion à l'application eCandidat</b>, pour la suite des actions à effectuer.</p>	



<p align="center"><b>Envoi des CONVOICATIONS aux étapes obligatoires</b></p>	<p align="center"><b>15 juillet 2024</b></p>	<p><b>Convocation aux étapes obligatoires :</b></p> <p>⇒ <b>si</b> le <b>dossier de candidature est recevable</b> (si vous remplissez les conditions d'accès à la formation, si le dossier est bien renseigné, si les pièces demandées ont été transmises, c'est -à-dire statut « <b>COMPLET</b> ») <b>ET</b></p> <p>⇒ <b>si accord</b> de la part de la commission pédagogique</p>	<p>Par mail à l'adresse communiquée dans le dossier de candidature eCandidat.</p> <p>Les <b>statuts</b> possibles du dossier de candidature :</p> <p>➔ « <b>PRÉ-SÉLECTIONNÉ</b> » pour participer aux étapes obligatoires,</p> <p>➔ « <b>REFUSÉ</b> » - statut du dossier « <b>INCOMPLET</b> » et/ou refus de la part de la commission pédagogique.</p>
<p align="center"><b>Étapes obligatoires d'admission</b></p> <p><i>Toute absence non-justifiée à une de ces étapes, va être considérée comme renonciation à votre candidature</i></p>	<p align="center"><b>31 août 2024</b></p>	<p><b>Étape 1 : Tests de connaissances à effectuer en français et langue vivante.</b></p>	<p><b>En présentiel</b> à l'UFR ALL Metz, Bât. A, AMPHI 1, 08h30-12h30</p>
	<p align="center"><b>16 – 27 septembre 2024</b></p>	<p><b>Étape 2 : Entretiens individuels avec la Responsable pédagogique de la formation (résultats des tests).</b></p>	<p><b>En ligne</b>, à distance, en utilisant le logiciel Teams</p>
	<p align="center"><b>28 septembre 2024</b></p>	<p><b>Étape 3 : Réunion de rentrée (consignes pour l'année d'études et signature des « Contrats de formation professionnelle continue »).</b></p>	<p><b>En présentiel</b> à l'UFR ALL Metz, Bât. A, AMPHI 1, 08h30-12h30</p>
<p align="center"><b>Admission</b></p>	<p align="center">Semaine du <b>30 septembre 2024</b></p>	<p>Le statut du dossier de candidature passe à « <b>Avis favorable</b> » si vous êtes « <b>candidat admis</b> ».</p> <p><b>Candidat admis = avoir réussi les tests de connaissances et avoir été présent aux 3 étapes obligatoires.</b></p> <p>Chaque « candidat admis » doit effectuer cette <b>action obligatoire</b> =&gt; de <b>CONFIRMER</b> le maintien de sa candidature sur l'application « eCandidat ».</p> <p>En ayant confirmé votre admission un code vous sera attribué, intitulé <b>code « OPI »</b> qui est essentiel pour effectuer son inscription à distance (voir IA plus bas).</p> <p>Le <b>code OPI</b> sera votre <b>identifiant de connexion</b> pour effectuer votre inscription administrative.</p>	
<p align="center"><b>Dispositif de financement</b></p> 	<p align="center">Semaine du <b>30 septembre 2024</b></p>	<p>Parmi les <b>candidats admis</b> qui ont le statut de « demandeurs d'emploi » et qui sont inscrits au Pôle Emploi (France), ayant choisi de préparer 4 matières en présentiel à Metz, seront contactés pour intégrer (sous réserve d'engagement de la part du stagiaire à respecter certaines conditions), le dispositif de financement assuré par la Région GrandEst.</p> <p>Le projet PPAE, accepté par le Pôle Emploi, doit être transmis lors de la candidature.</p>	
<p align="center"><b>Démarrage des cours en présentiel à METZ</b></p>	<p align="center">Semaine du 30 septembre au 06 octobre 2024</p>	<p align="center">Démarrage des cours « <b>en présentiel</b> » à METZ</p>	<p>UFR ALL Metz – L'emploi du temps (EDT) sera connu et communiqué vers mi- septembre 2024.</p>

**ACTIONS OBLIGATOIRES à effectuer dans les délais requis, par les stagiaires de la formation professionnelle continue**

## Inscriptions

**IA** → inscription des données personnelles **et** le paiement des droits universitaires

**07 octobre au  
15 novembre 2024**



**IP** → inscription pédagogique



**Activation du compte  
« SÉSAME »  
ENT - intranet**

### IA – Inscription Administrative (paiement des droits universitaires)

Opération obligatoire, annuelle (à renouveler en début de chaque année universitaire), qui consiste à inscrire les données personnelles : nom, prénom, date, ville et pays de naissance, les coordonnées postales et téléphoniques, l'email, le parcours scolaire et professionnel.

Démarche personnelle, à effectuer en ligne (à distance), par chaque candidat admis, ayant confirmé le maintien de sa candidature et de son admission.

**Condition obligatoire pour y accéder** : avoir confirmé son admission sur « eCandidat »

L'IA sera effective une fois que le paiement est confirmé **et** que les documents que vous avez téléchargés à l'adresse <https://dematpj.univ-lorraine.fr> ont été vérifiés et validés par l'administration.

#### Résultat de cette opération :

Obtention du Certificat de scolarité et de la Carte de stagiaire de la formation continue

IA → <https://inscriptions.univ-lorraine.fr> (primo-entrants) – première inscription à l'UL

IA → <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr> (réinscription) – à partir de la deuxième inscription à l'UL

À noter : Les stagiaires du DAEU **ne sont pas concernés** par la CVEC (**Contribution Vie Étudiante et Campus**)

### IP – Inscription Pédagogique

Consiste à inscrire les matières choisies, c'est l'inscription aux examens.

L'IP est valable pour les deux sessions d'examens.

Son prix est compris dans les « droits universitaires » payés lors de l'IA.

L'IP pourra être effectuée uniquement si l'IA est confirmée, c'est-à-dire, avoir eu la confirmation du paiement des droits universitaires **ET** la validation par l'administration des documents téléchargés à l'adresse :

<https://dematpj.univ-lorraine.fr>

IP → <https://ipweb.univ-lorraine.fr>

**Activation du compte « Sésame » – ENT** → avoir accès à son « dossier web » pour vérifier ses données personnelles, vérifier son inscription aux examens, récupérer son numéro d'anonymat pour la session du mois de mai, consulter ses résultats, consulter son emploi du temps, avoir accès à la messagerie de l'Université.

<https://ent.univ-lorraine.fr/>

## SESSIONS D'EXAMENS - EXAMENS TERMINAUX

<b>Session 1</b>	<b>12 -15 mai 2025</b>	<b>Session OBLIGATOIRE</b>	UFR ALL Metz - L'accès à la salle d'examen se fait uniquement sur présentation de la « Carte de stagiaire de la formation continue »
<b>Résultats session 1</b>	<b>03 juin 2025</b>	Résultats session mai	sur intranet - ENT – « Dossier web étudiant »
<b>Session 2</b>	<b>09 -11 juin 2025</b>	<b>Session de RATTRAPAGE (accès sous certaines conditions)</b>	UFR ALL Metz - L'accès à la salle d'examen se fait uniquement sur présentation de la « Carte de stagiaire de la formation continue »
<b>Résultats session 2</b>	<b>04 juillet 2025</b>	Résultats session juin	sur intranet - ENT – « Dossier web étudiant »
<b>Documents liés aux résultats</b>	<b>À la fin de chaque session</b>	<u>En cas de réussite</u> : - « L'Attestation de réussite » et le « Relevé de notes » <u>En cas d'échec</u> : - « Le Relevé de notes »	Il n'y a pas de duplicata en cas de perte.

## RETRAIT DE L'ORIGINAL DU DIPLÔME

<b>Retrait de l'original du diplôme</b>	<b>2026</b>	<b>Les originaux des diplômes ne sont pas envoyés automatiquement par l'administration.</b> La procédure de retrait est affichée sur le site internet de la formation à l'adresse : <a href="https://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/retrait-de-loriginal-du-diplome-du-daeu-metz">https://all-metz.univ-lorraine.fr/formation-continue/daeu/retrait-de-loriginal-du-diplome-du-daeu-metz</a>	<b>Ou</b> en participant à la <b>cérémonie de remise des diplômes</b> organisée chaque année par : l'UFR ALL Metz (DAEU-A), l'UFR MIM Metz (DAEU-B) et la FST Nancy (DAEU-A et B). En 2026 la Cérémonie aura lieu à Nancy, au sein de la Faculté des Sciences et Technologies (date à définir début 2026).
---	-------------	---	---